Brunopack
ZA Les Pins II
43620 SAINT PAL DE MONS
Tél : 04.71.66.12.00
Fax : 04.71.66.48.66
Email : contact@brunopack.fr

CERTIFICAT ALIMENTARITE

Saint Pal de Mons, le 4 août 2020

Identification client : PAREDES

Descriptif produit : REF 613403 :TABLIER BLANC 720 X 1250 MM EN 25µ - REF 614792 : TABLIER BLEU 750 X 1400 MM EN 80µ

Matière : **Polyéthylène vierge premier choix**

Caractéristique : **Alimentaire**

Certificat Alimentaire :

Les matières utilisées pour la fabrication de produit ci-dessus sont garanties pour leur caractère dit alimentaire et de ce fait sont compatibles pour l'emballage des denrées alimentaires.
Matière recyclable à 100 %.

Conforme aux normes alimentaires en vigueur à ce jour :

- Règlement CE n°10/2011 du 14 janvier 2011 et ses amendements concernant les matériaux et objets destinés à entrer en contact avec les denrées alimentaires
- Règlement CE n°1935/2004 du 27 octobre 2004 concernant les matériaux et objets destinés à entrer en contact avec des denrées alimentaires
- Règlement UE n°2023/2006 du 22 décembre 2006 modifié relatif aux bonnes pratiques de fabrication des matériaux et objets destinés à entrer en contact avec des denrées alimentaires

Textes réglementaires spécifiques

- Décret 98-638 du 20 juillet 1998 relatif à la prise en compte des exigences liées à l'environnement dans la conception et la fabrication des emballages
- Règlement 282/2008 du 27 mars 2008 relatif aux matériaux et objets en matière plastique recyclée destinés à entrer en contact avec des denrées alimentaires
- Directive 94/62/CE du Parlement Européen et du conseil du 20 décembre 1994 relative aux emballages et aux déchets d'emballages
- Règlement n°2017/752 du 28 avril 2017 modifié portant modification et rectification du règlement UE n°10/2011 concernant les matériaux et objets en matière plastique destinés à entrer en contact avec des denrées alimentaires
-

N'entrainera pas ,conformément au règlement CE n°1935/2004, dans les conditions normales et prévisibles d'emploi de modifications inacceptables de la composition ou une altération des caractères organoleptiques de la denrée alimentaire , dans les conditions de contact suivantes :

- Au contact sec
- Au contact humide/produits aqueux
- A la congélation
- Nos films ne sont pas adaptés au traitement thermique ni au chauffage par micro-ondes

Cette déclaration de conformité a été établie au vue des éléments suivants

- Déclaration des fournisseurs de matières premières
- Analyses de migration globale : sous la demande de nos clients

Brunopack
ZA LES PINS II
43620 SAINT PAL DE MONS
Tél : 04.71.66.12.00
Fax : 04.71.66.48.66
contact@brunopack.fr